

Vendredi 15 janvier, la [CAVE DES VIGNERONS DE BUXY](http://www.vigneronsdebuxy.fr) / T : 03.85.92.61.75 (Buxy) a été relaxée par le tribunal correctionnel de Chalon-sur-Saône. Les Douanes réclamaient 9 millions d'euros de pénalités à la société coopérative, pour des faits remontant à une période courant de 1997 à 1999. L'administration reprochait à son président de l'époque d'avoir minoré les déclarations de récolte dans certaines appellations, et d'avoir omis d'envoyer le surplus de raisins en distillation, une fois le plafond de rendement des parcelles AOC atteint. La cave coopérative a toujours plaidé l'erreur et réfuté la fraude intentionnelle. Les Douanes ont dix jours pour faire appel. www.vigneronsdebuxy.fr